

**Bureau du 1 décembre 2003**

**Décision n° B-2003-1894**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard du Raquin et appartenant aux consorts Barrier-Battisti**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du boulevard du Raquin à Chassieu, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1418 mètres carrés, située boulevard du Raquin à Chassieu, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 47 de la section CH et appartenant aux consorts Barrier-Battisti est soumis au Bureau.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Barrier-Battisti céderaient le bien en cause libre de toute location ou occupation au prix de 0,76 € le mètre carré, soit 1077,68 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'avis des services fiscaux ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 823 individualisée le 7 juillet 2003 pour un montant de 690 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1077,68 € pour l'acquisition et de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,